

2009/1683 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 € A L'ASSOCIATION « LA HORS DE » POUR SON PROJET DE RESIDENCE LUMIERE « LA DUCHERE DEPAYSEE », LE 6 DECEMBRE 2009, A LA DUCHERE DANS LE 9E ARRONDISSEMENT, DANS LE CADRE DE LA FETE DES LUMIERES 2009 – APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « Là Hors De » sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour son projet de résidence « La Duchère dépaylée » dans le 9<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre de la Fête des Lumières.

L'Association « Là Hors De » a été créée le 6 juillet 2005 et a pour principal objet de promouvoir l'expérience théâtrale à des fins pédagogiques et de produire des spectacles.

Pour l'édition 2009 de la Fête des Lumières, le projet de l'Association « Là Hors De » sera marqué par une action participative de grande ampleur, ludique et esthétique. Le projet repose sur la volonté d'impliquer les habitants, professionnels, acteurs institutionnels... du 9<sup>e</sup> arrondissement pour qu'ensemble, la Duchère soit en lumière. L'événement fera ainsi l'objet d'une résidence artistique multiforme dans tous les quartiers de la Duchère. Ces différentes équipes, animées chacune par un binôme vidéaste/architecte, se réuniront autour de la thématique « Ville à vivre, Ville lumière ». « La Duchère dépaylée » se déroulera comme suit : un parcours suivi d'un banquet et enfin un spectacle de « light graff » avec la participation des habitants.

Cette manifestation se déroulera à la Duchère le dimanche 6 décembre 2009.

A travers cette manifestation, l'Association « Là Hors De » répond aux objectifs de « Lyon 8 décembre – Fête des Lumières » : elle allie le travail autour de la lumière souhaité par la Ville de Lyon à l'occasion de la Fête des Lumières, une interactivité avec les habitants du quartier et offre ainsi gratuitement au grand public une programmation artistique de qualité dans un cadre convivial.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 82 500 €.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'Association « Là Hors De », je propose de lui allouer une subvention de 10 000 €.

Il est donc nécessaire d'établir une convention afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention.

Dans le cadre de la politique de la ville et en particulier pour l'action « Résidences d'artistes », la Région Rhône-Alpes a fait savoir qu'une aide de 5 000 € sera proposée à l'Association « Là Hors De » pour son projet « La Duchère dépaylée ». »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

### **DELIBERE**

1- Une subvention de 10 000 € est allouée à l'Association « Là Hors De » pour son projet de résidence lumière « La Duchère dépaylée », le 6 décembre 2009, à la Duchère dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, dans le cadre de la Fête des Lumières 2009.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Là Hors De », est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2009,, programme EVENCULT, opération FDL, ligne de crédit n° 44020, fonction 024 – nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. VALLAUD-BELKACEM